

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 1<sup>er</sup> juin 2023, 15h



**Président de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Virgile CHASSAGNON</b>			
<b>Benjamin CROSS</b>	X		
<b>Raphaële GERMI</b>			Jean BRETON
<b>Pascale HOFFMANN</b>			
<b>Thierry KLEIN</b>		X	
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			
<b>Véronique MOLINARI</b>	X		
<b>Catherine ORSINI-SAILLET</b>			Véronique MOLINARI
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>		X	

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>			
<b>Fanny COULOMB</b>			
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>		X	
<b>Chloë SALLES</b>			Gwenaël DELAVAL
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>		X	

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Gabriel BUCHE</b>			
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Damien DELAYE</b>			
<b>Souad HOUAMA</b>			
<b>Cédric LAURENT</b>			Marie-Carmen MOLINA
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<i>En attente d'une désignation par la Région (T)</i>			
<i>En attente d'une désignation par la Région (S)</i>			
<b>Véronique GHIGLIONE (T)</b>			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Stéphane JULIOT</b>			

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)			
Chloé THEVENIEAU (S)			
Maira BIAUX (T)			
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)			
Adèle FABRE (T)			
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Gabriel FAUVARQUE (T)			
Lucas DO NASCIMENTO (S)			
Enzo GILLET-LACOSTE (T)			
Timothée TOUCHET (S)			
Emile HEYBERGER (T)			
Félix SAUVOUREL (S)			
Nicolas HOGREL (T)			
Manon BOURET (S)			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Charles-Antoine JOURNET (T)</b>			
<b>Jules TERRIER (S)</b>			
<b>Emeraude KABARE (T)</b>			
<b>Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)</b>			
<b>Siham KERBOUA (T)</b>			
<i>Siège de suppléant vacant</i>			
<b>Emmy MARC (T)</b>			
<b>Robinson ROSSI (S)</b>			
<b>Simon NOGARET (T)</b>			
<i>Siège de suppléant vacant</i>			
<b>Amina OUMEDDOUR (T)</b>	X		
<i>Siège de suppléant vacant</i>			
<b>Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)</b>			
<b>Hanane BOURKHA (S)</b>			
<b>Emma VASSAL (T)</b>			
<b>Elisa NAUDIN (S)</b>			
<b>Anthony YOUSSEF (T)</b>			
<i>Siège de suppléant vacant</i>			

## Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique		X
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
<b>Véronique-Aurélié BRICOUT</b>	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
<b>Marc ODDON</b>	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle		X
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé		X
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite		X
<b>Philippe DESSUS</b>	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
<b>Lionel BRUNI</b>	Agent comptable		X
<b>Jérôme PARET ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Maud VALLENARI</b>	Directrice Générale Déléguée Formation		X
<b>Marianne DE LAMBERTERIE</b>	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		X
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Vanessa LORENT</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Anne ALMERAS</b>	Directrice de la DEFI		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

### Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Agnès BORGIA</b>	Directrice de la DESMAP		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>Thomas PRIEUR ou son représentant</b>	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
<b>Aurélien LIGNEREUX</b>	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
<b>Irène LAURENT</b>	Directrice des études second cycle de l'IEPG		X
<b>Philippe GRANDVOINET</b>	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
<b>Kévin SUTTON</b>	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
<b>Lionel FILIPPI</b>	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant		X

### Invités ponctuels

Invité-e	Présentation/Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Jean-Marie DE CONTO</b>	Présentation des dispositifs d'accompagnement des artistes de haut niveau	X	
<b>Claire COURTECUISSÉ</b>	Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires	X	
<b>Murielle MERLUZZI</b>	Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires		X

**La séance du 25 mai 2023 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.  
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 1<sup>er</sup> juin 2023 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.**

**Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Présentation des dispositifs d'accompagnement des artistes de haut niveau**
- 2. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023**
- 4. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 5. Questions diverses**

# **1. Présentation des dispositifs d'accompagnement des artistes de haut niveau**

*→ présenté par Jean-Marie DE CONTO*

## **2. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

## **3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023**

## **4. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**

## **5. Questions diverses**

# ETUDIANT(e) artiste de « haut niveau »

---

- Un dispositif soutenu par l'IDEX
  - *Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble*
  - *Grenoble INP classes préparatoires incluses*
  - *Sciences-Po Grenoble,*
  - *Toutes les autres composantes de l'UGA, dites "CSPM" dans ce qui suit.*
  - *Deux sites (Grenoble et Valence)*
- Un guichet unique, un dispositif commun
- Des profils variés: *Musiques, Danses, Théâtre, Arts Plastiques, Arts du Cirque, Music-hall, mise en scène, photos, costumes, écriture...* Non-professionnels investis et professionnels.
- « **haut niveau** »: terminologie historique mais incorrecte → étudiant(e) artiste (« guide l'étudiant artiste »)

# Reconnaissance de la valeur du double projet étudiant(e)/artiste

- Admission pour les étudiant(e)s relevant d'un établissement conventionné AHN

*Ex: certains conservatoires à partir du cycle 3 par exemple, écoles de cirque...*

- Admission « sur critères », pour les autres (dont artistes professionnels)
- Commission AHN en juillet et octobre **exclusivement**

→ Grande variété des disciplines (artistiques...et des filières)

→ Des artistes en devenir jusqu'à des professionnels confirmés

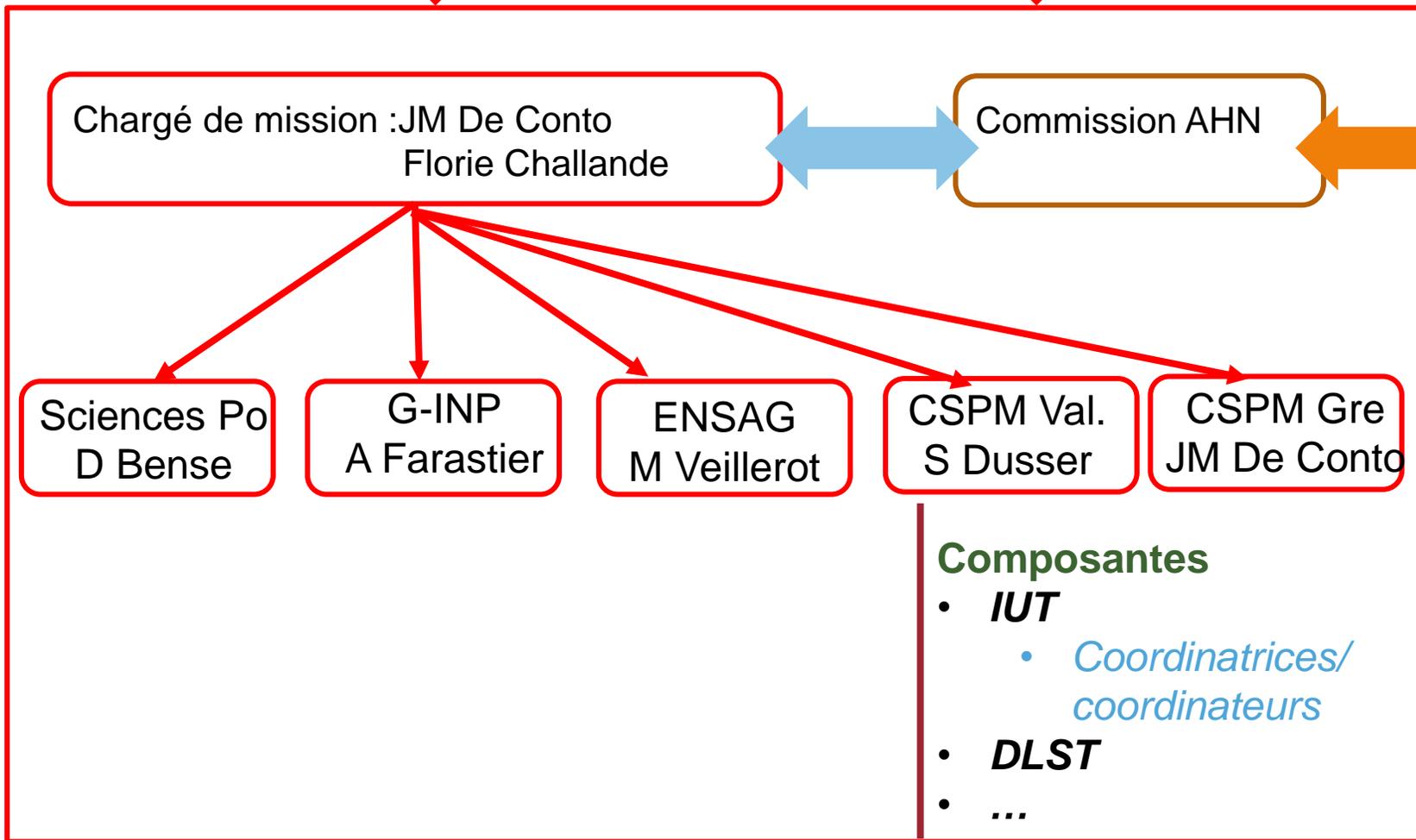
1. Des objectifs **pédagogiques** (réussite au sein de l'établissement)
2. Des objectifs **péripédagogiques**, avec suivi, accompagnement et développement artistiques

*AHN défini par décret ministériel. Ni passe-droit, ni privilège mais un vrai double projet.*

# Organigramme fonctionnel

**UGA**

**IDEX**



## Partenaires

MC2  
Hexagone  
Musées  
Théâtre TMG  
Théâtre Valence  
La Cordo (SMAC)  
...

Fondation UGA  
Fondation G-INP

## Conservatoires

Grenoble  
Bourgoin  
Chambéry  
Valence-Romans  
Annecy

Vit'Anim

CROUS  
ESAD

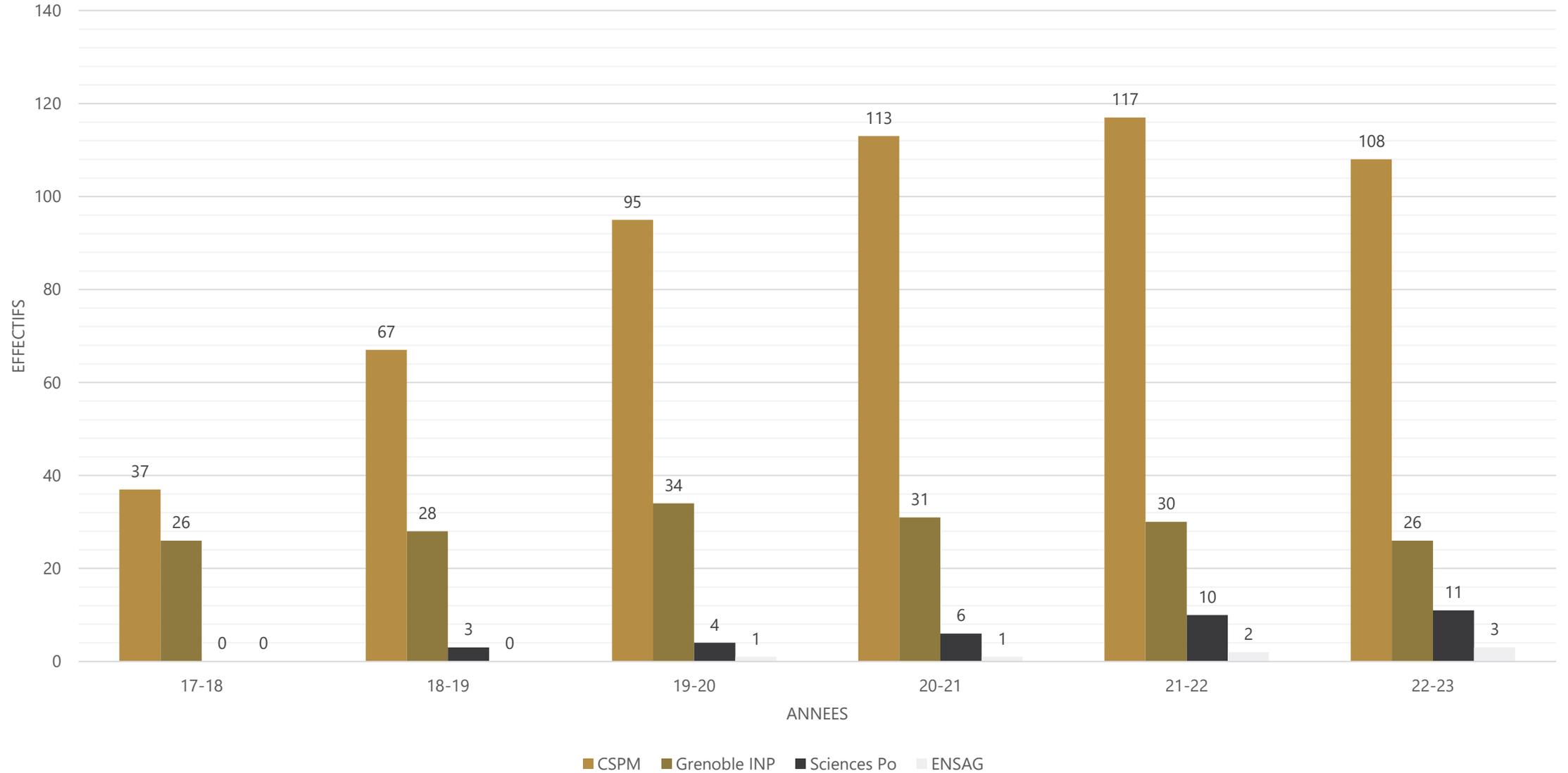
Direction de la Culture

évaluation

## Composantes

- **IUT**
  - *Coordinatrices/coordinateurs*
- **DLST**
- ...

## EVOLUTION EFFECTIFS EAHN PAR ETABLISSEMENT



# Accompagnement pédagogique

---

- Mutualisé avec SHN (financement IDEX en plus)
- Dispense d'assiduité (décision : direction des études)
- Enseignant coordinatrice(teur)
- Etalement de cursus
  - Pas d'extension de bourses CROUS ( $\neq$ SHN)
- Prise de notes, tutorat étudiant, cours de soutien
- Bonification / ETC / ECTs assuré par la mission AHN
  - Besoin d'un suivi artistique personnalisé
- Liens avec l'orientation (DOIP) et le SAH

# Accompagnement et suivi artistique

---

*Théorème: On ne peut accompagner un AHN au plan pédagogique si on ne le connaît ni ne le comprend au plan artistique*

- Connaissance et suivi des AHN
- Lien avec la pratique artistique, lien avec les conservatoires et écoles
- **Evaluation** / ETC / ECTS assuré par la mission AHN
- Accès privilégié aux dispositifs culturels (studios EST, CROUS)
- Formations artistiques (techniques de plateau, du son...)
- Masterclasses et/ou rencontres d'artistes
- Sollicitations pour des scènes et des événements
- Accès aux soins SHN

# Evènements

---

- **Intérêts communs**

- *Développement des artistes*
- *Vie de campus/étudiante - Rayonnement/Image de l'UGA*
- Rencontre Noémi Bouttin (à sa demande) à la MC2
- MT 180 @ MC2, cérémonie des vœux de l'UGA
- Nocturne des étudiants au musée de Valence : 30 mars (Sandrine Dusser)
- Arts et Facs au Théâtre de la Ville à Valence : 6 et 7 avril (Sandrine Dusser + aide financière)
- Scène ouverte le 29 mars à l'Hexagone
- EVE : 20 ans
- Exposition au Conservatoire de Grenoble
- Musisciences (Grenoble INP, conservatoire salle Steckel) : 18 avril
- Spectacle AHN à l'Amphidice le 20 avril
- Soirée CBH
- Rencontres PHITEM
- Journées JNOIP
- Dîner de gala des DGS

*Doit passer par la personne chargée de mission  
Pas une réserve gratuite*

# Bilan et axes

- Pas de souci particulier, réussite >> moyenne, nombreux AHN exceptionnel(le)s, en formation ou professionnels
- Changement de chargé de mission
  - Pas de souci pour transmettre toute information et laisser une situation propre
  - Préserver les liens créés

- Collaborations et conventions
  - Préserver nos expertises
  - CROUS (évaluation, salles, commission AHN, expertise danse)
  - La Cordo (Romans): Musiques Actuelles, visibilité Cordo, équilibre avec Valence
- Bourses CROUS
- Cas des étudiants professionnels (ex: soutenances différées en M1 Arts du Spectacle)
- Notation AHN pas toujours équitable

- Développer ateliers/Mclasses/formations
- Soutenir et contrôler les événements (équilibre)

*Laurence VIANES : Peut-on revenir sur les différences entre sportif de haut niveau (SHN) et artiste de haut niveau (AHN) ?*

*Jean-Marie DE CONTO : En général, un sportif est au faite de sa carrière alors que la plupart des AHN sont en formation, en cours de développement de leur pratique artistique. Certains sont des professionnels en reprise d'études d'une trentaine d'années ; notre doyen est metteur en scène et a 51 ans. Les SHN sont classés dans des catégories en fonction de leur niveau de performance (national, mondial...). Les dispositifs d'accompagnement des AHN ne sont pas basés sur une distinction entre les étudiants, qu'ils viennent du conservatoire ou non par exemple. En termes de traitement pédagogique, il n'y a pas de différence.*

*David DECHENAUD : Le cadre réglementaire des SHN est national. Celui des AHN est plus souple. Par ailleurs, les SHN bénéficient de dispositifs de financement par les fédérations sportives qui n'ont pas d'équivalents au niveau artistique ; des moyens IDEX ont donc été attribués aux AHN.*

*Fabienne HANS : Les étudiants du dispositif Inter'Val sont gérés par des fédérations. Une priorité absolue est donnée aux compétitions. Ils ont une scolarité complètement asynchrone, et il nous arrive souvent de mettre en place des UE au printemps ou en été, en fonction de leurs disponibilités.*

*Laurence VIANES : Je réfléchissais à ce que cela implique du point de vue de l'enseignant. Je suppose que les AHN, ceux en école de graphisme par exemple, n'ont pas besoin de dispense d'assiduité, en tous cas bien moins que les SHN.*

*Jean-Marie DE CONTO : Si, ils en ont besoin. Par exemple, une étudiante est inscrite à l'École supérieure d'Art et de Design de Grenoble (ESAD) à temps plein, et en L2 également à temps plein. Elle fait donc deux*

*scolarités et travaille énormément. Nous faisons quelques aménagements, comme la prise de notes. Étant donné qu'il n'y a pas de fédérations, je fais le lien avec l'ESAD. Connaissant la difficulté, nous admettons les personnes inscrites à l'ESAD au compte-goutte, à condition qu'il s'agisse de candidatures exceptionnelles ; nous refusons l'admission si nous ne pensons pas être en capacité de recevoir ces étudiants. En l'absence de fédération, il est important que nous connaissions nos étudiants et ayons une vision précise de leur pratique. Nous ne sommes pas confrontés aux mêmes contraintes que pour l'accompagnement des étudiants Inter'Val, avec un réaménagement complet des emplois du temps. Au maximum, nous procédons à un étalement permettant à l'étudiant de bénéficier d'une année supplémentaire pour finaliser son diplôme sans être déclaré défaillant. L'accompagnement des AHN est donc plus souple et le suivi personnalisé est plus aisé grâce à un petit effectif.*

*Benjamin CROSS : Le coût de financement est d'environ 16 000 €.*

*Jean-Marie DE CONTO : Ce montant correspond aux bourses attribuées aux étudiantes citées pendant la présentation, notamment pour l'achat de matériel (instrument de musique par exemple).*

*Benjamin CROSS : Quel est le surcoût par rapport à un étudiant ordinaire ?*

*Jean-Marie DE CONTO : Le financement IDEX est d'environ 60 000 € ; la moitié permet de salarier un agent administratif, l'autre est consacrée à parts égales à l'aide pédagogique et à l'accompagnement artistique. L>IDEX ne peut financer qu'une partie du budget nécessaire. Le dispositif d'accompagnement représente 200 à 300 € par an et par étudiant. L'effectif est d'environ 150 étudiants. Le coût est variable selon les étudiants ; certains ont seulement besoin d'un aménagement d'emploi du temps en fonction du conservatoire par exemple.*

*Benjamin CROSS : Pour les autres étudiants, s'agit-il souvent d'heures de soutien ?*

*Jean-Marie DE CONTO : Il y a beaucoup de prise de notes, payées 11 € pour 3h. Les enseignants coordonnateurs au sein des composantes bénéficient d'une heure et demie par an, au tarif heure complémentaire. Nous ne mettons pas en place des heures de soutien pour tous les étudiants et limitons ce soutien à 10h.*

*David DECHENAUD : Le coût est humain : l'investissement que cela demande à Jean-Marie DE CONTO et aux collègues en proximité. Le Service des publics à besoins spécifiques (SPBS) réunit dans une même enveloppe l'accompagnement des trois publics concernés. Cet accompagnement particulier est mutualisé, car il est assez proche pour un artiste, un sportif ou un autre type d'étudiant. Le SPBS exerce ses missions à l'échelle du grand établissement de culture qu'est l'UGA, en ce qui concerne les dispositifs SHN et AHN, lesquels dépendaient auparavant de la COMUE ; en revanche, le dispositif étudiants engagés est propre à chaque établissement. Cette organisation implique un peu d'ingénierie politique et administrative mais le SPBS est désormais bien installé.*

*Jean-Marie DE CONTO : Tout à fait ; nous tâchons d'optimiser les différents accompagnements, par exemple en identifiant les étudiants qui peuvent bénéficier d'une même prise de notes. Un seul personnel administratif faisant signer tous les contrats, ce recoupement est facilité. L'enjeu est d'être réactifs dans le cadre de la participation des artistes à des événements qui ne sont pas toujours anticipés. En retour, les étudiants le sont aussi lorsque nous les sollicitons.*

*Benjamin CROSS : Je pensais qu'il existait un quatrième public à besoins spécifiques : les étudiants porteurs de handicap. Ne sont-ils pas accompagnés par le même service ?*

*David DECHENAUD : Ces étudiants sont accompagnés par le Service accueil handicap (SAH), pour des raisons historiques. La COMUE avait mutualisé les moyens du SAH avant la fusion ; cet accompagnement est aujourd'hui porté par la Direction de la vie étudiante. Il s'agit pourtant davantage de scolarité que de vie étudiante : aménagement de cursus, dispositifs pour les examens, prise de notes... On peut noter une différence importante des publics accompagnés par le SAH et le SPBS : la pratique d'une activité physique ou artistique relève d'un choix. L'étudiant porteur de handicap est souvent dans cette situation depuis plusieurs années, et a pu être accompagné dès le lycée avec un Plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH). Il existe toutefois beaucoup de points communs dans la prise en charge des étudiants, par exemple le lien avec le CROUS et les aménagements d'études ; une forme de convergence est en expérimentation pour les prises de notes par exemple. Le SPBS et le SAH travaillent donc en lien étroit.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Quel est le niveau de coopération des composantes élémentaires pour l'accompagnement des étudiants AHN ?*

*Jean-Marie DE CONTO : En termes de bonne volonté, cet accompagnement fonctionne assez bien. Quelques étudiants ont des personnalités qui ne facilitent pas les choses, et il faut arriver à les convaincre que notre objectif est de les aider. Globalement je trouve que nous avons une aide extrêmement solide. Citons quelques exemples : l'IUT1 a mis en place une mission parcours spécifiques ; le DLST a également centralisé cette mission, ce qui permet des échanges d'informations fluides ; idem en Arts du spectacle, avec une collègue, Julie VALERO, qui prend en charge tous les AHN de cette filière.*

*David DECHENAUD : Le statut d'artiste de haut niveau a gagné ses lettres de noblesse par la rigueur et la qualité de l'encadrement qui est fait. Les devoirs des AHN leur sont régulièrement rappelés, ce statut*

*n'est pas simple à obtenir, et, une fois qu'il l'est, un suivi solide est mis en place ; les composantes sont donc confiantes par rapport à ce dispositif.*

*Jean-Marie DE CONTO : Chaque année, des étudiants se voient retirer ce statut car ils ne respectent pas le contrat (manque d'assiduité par exemple).*

*Gwenaël DELAVAL : Merci pour la présentation et pour la respiration artistique qui tranche avec les présentations institutionnelles habituelles. Si l'existence de ce dispositif est à saluer, je trouve qu'il y a un aspect très élitiste. Par exemple, pourquoi mettre en place une convention de partenariat avec le conservatoire mais pas avec des écoles de musique municipales, alors que ces structures sont très importantes dans nos territoires ?*

*Jean-Marie DE CONTO : 80 étudiants viennent du conservatoire ; certains sont très demandeurs, d'autres ont des besoins modérés. Nous devons les noter tous les 6 mois, or le conservatoire de Grenoble ne délivre de note que dans la mesure où une convention a été établie. Par cette convention, le conservatoire fait partie de la commission AHN, une instance d'évaluation qui délibère au sujet du travail de tous les étudiants, y compris les musiciens qui sont issus d'une école de musique. Le partenariat est mis en place car il s'agit d'une grosse structure. Nous sommes également en lien avec les structures plus petites, même si aucune convention n'est passée. Dans le cadre du dispositif AHN, aucun dossier d'étudiant n'est refusé en raison de la structure d'origine.*

*Gwenaël DELAVAL : C'est toute la question du « haut niveau ». Vous accueillez les élèves du conservatoire à partir du 3<sup>e</sup> cycle, ce qui représente peu de personnes.*

*Jean-Marie DE CONTO : Le cycle 3 est un cycle amateur.*

*Gwenaël DELAVAL : Si l'université se donne pour objectif la diffusion de la culture et des arts, cela ne devrait pas concerner uniquement les amateurs de très haut niveau. Énormément de personnes pratiquent la musique en amateur mais ne sont pas en 3<sup>e</sup> cycle.*

*Jean-Marie DE CONTO : Ces personnes peuvent être admises sur critères. Nous avons reçu par exemple une personne en cycle 2 de conservatoire qui n'avait pas un niveau technique formidable, mais que nous avons admise sur critères car elle avait une activité très conséquente avec un groupe à Grenoble. Les étudiants qui ont une très belle activité artistique, qui sont très dynamiques sans être les meilleurs techniquement, peuvent entrer dans la catégorie des personnes reçues sur critères. Nous ne nous arrêtons pas au niveau technique attesté par une structure, mais prenons soin d'examiner l'activité globale de la personne. Nous ne procédons pas à une sélection brutale sur dossier, et cherchons à évaluer toute l'implication de ces étudiants. Nous mettons parfois en place une année probatoire lorsqu'il s'agit de débutants très investis.*

- 1. Présentation des dispositifs d'accompagnement des artistes de haut niveau**
- 2. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**  
*→ présenté par David DECHENAUD*
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023**
- 4. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 5. Questions diverses**

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Calendrier des travaux de la galerie des amphis**

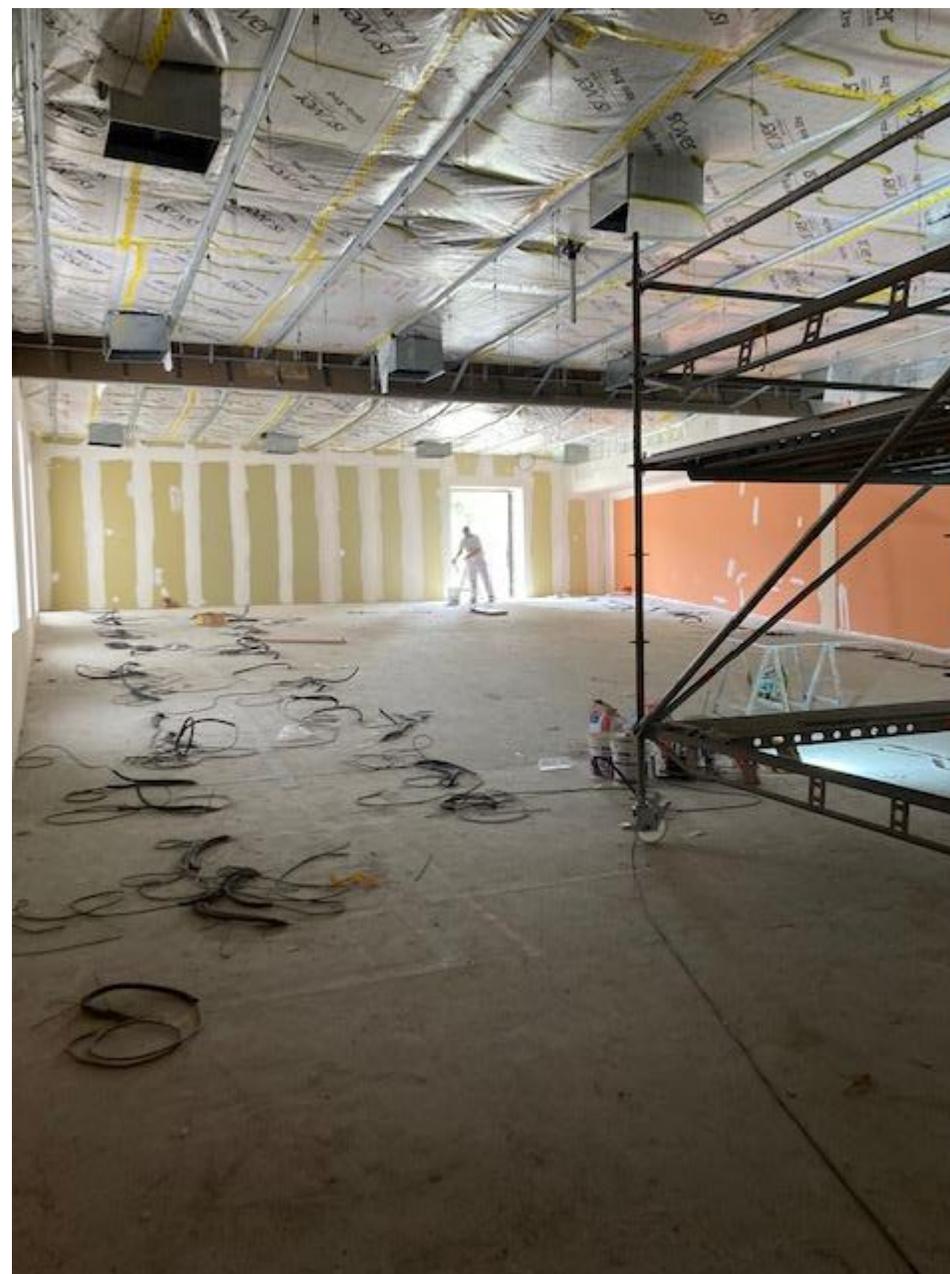
## Amphi 2



Amphi 1



Amphi 3



Amphi 8

Façade nord



Amphi vert





# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Calendrier des CFVU jusqu'à la fin du mandat**

/!\ une séance supplémentaire le mardi 5 décembre

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	V	1	D	1	Me	1	V
2	S	2	L	2	J	2	S
3	D	3	Ma	3	V	3	D
4	L	4	Me	4	S	4	L
5	Ma	5	J	5	D	5	Ma
6	Me	6	V	6	L	6	Me
7	J	7	S	7	Ma	7	J
8	V	8	D	8	Me	8	V
9	S	9	L	9	J	9	S
10	D	10	Ma	10	V	10	D
11	L	11	Me	11	S	11	L
12	Ma	12	J	12	D	12	Ma
13	Me	13	V	13	L	13	Me
14	J	14	S	14	Ma	14	J
15	V	15	D	15	Me	15	V
16	S	16	L	16	J	16	S
17	D	17	Ma	17	V	17	D
18	L	18	Me	18	S	18	L
19	Ma	19	J	19	D	19	Ma
20	Me	20	V	20	L	20	Me
21	J	21	S	21	Ma	21	J
22	V	22	D	22	Me	22	V
23	S	23	L	23	J	23	S
24	D	24	Ma	24	V	24	D
25	L	25	Me	25	S	25	L
26	Ma	26	J	26	D	26	Ma
27	Me	27	V	27	L	27	Me
28	J	28	S	28	Ma	28	J
29	V	29	D	29	Me	29	V
30	S	30	L	30	J	30	S
		31	M			31	D

*Laurence VIANES : Nous sommes en train de faire les services. À combien d'heures de décharge avons-nous droit pour cette année qui sera tronquée ?*

*David DECHENAUD : Nous avons posé la question à la DAJI pour les volumes horaires de décharge ou d'heures complémentaires des chargés de mission. Les statuts indiquent clairement que toutes les missions cessent à la fin du mandat du Président. Il faudrait que la DAJI nous donne un prorata par rapport à la fin du mandat. La reconnaissance horaire est en effet généralement proratisée sur l'année incomplète.*

*Gwenaël DELAVAL : Quelle est la date de fin de notre mandat d'élu ?*

*Noémie PLAY : Le 6 janvier 2024.*

- 1. Présentation des dispositifs d'accompagnement des artistes de haut niveau**
- 2. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023**  
*→ présenté par David DECHENAUD*
- 4. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 5. Questions diverses**

# - Délibérations -

## *Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023*

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 avril 2023 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	11
Membres représentés	4
Nombre de votants	15
Voix favorables	13
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023.

- 1. Présentation des dispositifs d'accompagnement des artistes de haut niveau**
- 2. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023**
- 4. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**  
*→ présenté par David DECHENAUD*
- 5. Questions diverses**

# Enseignements transversaux à choix



Claire Courtecuisse  
Coordinatrice pédagogique  
des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires



**Proposition d'évolution des anciennes thématiques** (pour rappel, anciennes thématiques => Ateliers Design Factory, Conduite de projets d'innovation, Culture et sciences, Culture sciences humaines et sociales, Éducation et culture, Engagement et citoyenneté, Enjeux du développement durable, Institutions et enjeux démocratiques, Regard critique sur la science, la technologie, Santé-bien-être)

### **Thématiques proposées pour ODF prochaine**

**Ouverture à la citoyenneté, aux enjeux institutionnels et aux représentations sociales**

**Ouverture au projet professionnel, au projet créatif et à l'innovation**

**Ouverture à l'apprentissage et au monde de l'éducation**

**Ouverture à la compréhension des sciences**

**Ouverture aux enjeux littéraires, linguistiques et médiatiques**

**Ouverture aux transitions climatiques, environnementales et développement durable**

## Ouverture aux transitions climatiques, environnementales et développement durable

- FabLab Anthropocène Design factory (DF)\*
- Hack ton campus (DF)\*
- Anthropocène et limites planétaires (DF)\*
- Les risques naturels en montagne
- Penser la crise écologique
- Environnement et santé

## Ouverture au projet professionnel, au projet créatif et à l'innovation

- Mobilités sociétales, un voyage créatif (DF)\*
- Créativité et innovation
- Déployer la communication digitale d'une association
- Avenir : faire son bilan (DOIP)
- Préparer sa candidature (DOIP)
- Ecriture créative au service des marges « sans voix »
- Détention et journal : quel rôle pour les étudiant.e.s ?
- Détention et formation : quelle implication pour les étudiant.e.s
- Construire son projet entrepreneurial (DF\*)

## Ouverture à la citoyenneté, aux enjeux institutionnels et aux représentations sociales

- Football et sociétés : regards sociologique et historique
- Initiation aux conventions citoyennes (DF)\*
- Sociolinguistique : discours, langue et pouvoir
- Histoire des droits de l'homme
- Femmes dans la littérature de l'Antiquité
- Engagement associatif et syndical
- Egalité Femmes-Hommes (enjeux, questionnements de genre)
- Migrations, immigrations et étrangers en France
- Scandales, censures, l'art en débat

## Ouverture à la compréhension des sciences

- Etoiles et planètes
- Histoire des sciences des origines au XIXe
- Histoire des sciences depuis le XXe
- Réflexion sur les sciences
- Bioéthique
- Histoire de l'optique géométrique
- Histoire de l'optique ondulatoire
- Naissance du médicament
- Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques
- Parole et Cerveau
- Phonétique & Phonologie :  
acquisition de la prononciation d'une langue étrangère
- Phonétique & Phonologie Les premiers pas de la parole
- Surdité et parole multimodale
- L'Univers
- Zététique et auto-défense intellectuelle

## Ouverture à l'apprentissage et au monde de l'éducation

- Langage et Musique
- Archéométrie
- Homme préhistorique
- Affuter ses neurones
- PEACE

## Ouverture aux enjeux littéraires, linguistiques et médiatiques

- Initiation à la linguistique
- Linguistique française : syntaxe et discours
- Médias et questions internationales
- Regards sur les médias
- Rumeurs et commérages
- Internet : cultures et communications (Dir Comm.)
- Communication publique, inform. et questions de santé
- Médias, des origines à aujourd'hui...

## Création d'ETC

**Informations et communications dans les sociétés contemporaines (Mooc)**

**@gir pour la planète : d'une pratique éco-responsable aux capsules 4.0**

**Concrétiser ses projets et passions en numérisant ses compétences**

**La connaissance du handicap au quotidien**

**La voix : fonctionnement, utilisation et pathologies**

**Les "laïcités" dans les mondes arabe et musulman : problématiques et enjeux sociétaux**

**Devenir enseignant.e**

**Écriture d'invention et projet créatif**

**Introduction à la didactique des langues**

**Initiation à la poésie et à la prose amoureuse arabes médiévales**

**Mieux prononcer l'anglais pour mieux le comprendre - une approche musico-corporelle**

**Être citoyen(ne) au quotidien**

**L'architecture, un langage pour décrire la complexité du Monde au travers de l'action (ENSAG)**

**Le Réseau culturel français à l'étranger : jeux d'influence et Soft power**

**Politique et planification linguistique : enjeux de développement des états en francophonie**

## Création d'ETC propres au site de Valence (sous réserve)

**-Conduire un projet numérique professionnel ou de recherche**

**-Astronomie**

**-Eloquence et rhétorique**

**-Culture scientifique**

**-Robotique**

**-Ouverture culturelle**

Le Vice-président Formation indique qu'actuellement, aucun enseignement transversal à choix (ETC) du Service des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (SETI) n'est proposé à Valence, excepté les ETC asynchrones et sous forme de MOOC. Il est proposé de créer 6 ETC sur ce site, assurés par des enseignants ayant accepté de se déplacer jusqu'à Valence.

La carte de formation des ETC ne peut être élargie que de manière limitée. La prochaine accréditation pourra éventuellement être l'occasion de rééquilibrer les maquettes, en diminuant le volume des enseignements disciplinaires et en augmentant celui des ETC.

Les arbitrages relatifs aux évolutions de l'offre de formation des ETC reviennent à la vice-présidence Formation, en application des délibérations de la CFVU du mandat précédent. Considérant qu'il serait possible de renouveler l'ensemble des ETC existants et de valider la création de 15 à 17 ETC, le Vice-président Formation indique son souhait de permettre la création des 6 ETC de Valence pour palier l'inégalité territoriale subie par les étudiants de ce site, et propose aux membres de la CFVU de définir les critères selon lesquels la vice-présidence procédera aux arbitrages.

Le Vice-président Formation suggère de favoriser la diversité, avec une carte de formation variée et à destination d'un maximum d'étudiants, y compris les étudiants valentinois. Il s'agirait donc d'éviter de faire coexister des ETC portant sur le même thème, en échangeant avec les enseignants concernés et en leur proposant éventuellement d'alterner leurs ETC d'une année sur l'autre. Un deuxième critère pourrait être de réduire le nombre d'ETC proposés par un même enseignant afin de permettre à d'autres enseignants de s'investir dans cette offre de formation. Un troisième critère consisterait à examiner le nombre d'inscrits pour chaque ETC déjà existant et de fermer ceux en ayant très peu ; ce dernier critère est souvent lié au premier : lorsque plusieurs ETC

portent sur des thématiques proches, les inscriptions se répartissent et sont donc moins nombreuses par ETC.

*Benjamin CROSS : Les arbitrages concernent-ils uniquement les créations ?*

*David DECHENAUD : Cela dépend du critère choisi. Il serait possible de privilégier les ETC existants mais il me semble dommage de ne pas assurer une vitalité de l'offre, d'autant qu'il y a beaucoup de propositions de créations. La question est la même si l'on opte pour le critère de la redondance : faut-il privilégier l'ETC existant ou favoriser la nouvelle proposition ? Un examen plus détaillé nécessiterait d'évaluer l'enseignement, ce qui me semble irréalisable, notamment pour les propositions nouvelles. Je propose d'essayer de limiter la redondance, qu'il s'agisse d'ETC existants ou dont la création est proposée.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il existe deux ETC portant sur la phonétique et la phonologie. Peut-être pourraient-ils fusionner.*

*David DECHENAUD : Oui, par exemple ; il peut également être envisagé d'alterner chaque ETC d'année en année, ou encore que les enseignants assurent ensemble un seul ETC. Il s'agit d'envisager des moyens de rationaliser l'offre et d'éviter de refuser la création des ETC valentinois ou d'ETC véritablement innovants. Dans certains cas, les collègues n'ont pas connaissance de l'offre existante et ne peuvent pas remarquer le caractère redondant de leur propre ETC avec un autre.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pourrait-on ajouter un critère concernant le vivier par rapport à la thématique proposée, c'est-à-dire faire en sorte d'équilibrer l'offre faite aux étudiants selon leur domaine ? L'arbitrage, quand il est nécessaire, pourrait ainsi porter sur le nombre d'étudiants concernés par telle offre et la quantité d'ETC dans cette offre.*

David DECHENAUD : Les catégories sont indicatives. Celle intitulée « Ouverture à l'apprentissage et au monde de l'éducation » comprend peu d'ETC mais il ne serait pas pour autant pertinent de privilégier des créations dans cette catégorie. Quant aux domaines disciplinaires, il me semble délicat de s'appuyer sur un tel critère car les ETC sont transversaux : un étudiant en économie peut être intéressé par un ETC portant sur la physique. Le ratio entre le grand domaine disciplinaire (Faculté des sciences par exemple) et le nombre d'étudiants ou d'ETC ne me paraît pas être un bon indicateur. Le meilleur critère serait le nombre d'étudiants inscrits sur les deux ou trois années antérieures. Un nombre très réduit d'étudiants ne signifie pas forcément que l'enseignement est de mauvaise qualité, mais qu'il concerne un public restreint.

Laurence VIANES : J'aurais tendance à avoir le raisonnement inverse car les ETC ont été créés pour que les étudiants fassent autre chose que leur spécialité. S'il était nécessaire d'attendre la fin des inscriptions pour les nouveaux ETC, il faudrait regarder les filières d'origine des étudiants. Pour certains ETC, je doute sérieusement que des étudiants en dehors de la discipline s'inscrivent.

David DECHENAUD : Les 5 ou 6 ETC qu'il conviendrait de fusionner sont relativement facile à identifier. Ce travail est d'autant plus important que de nouvelles thématiques, telles que de la responsabilité sociétale et environnementale, vont probablement émerger dans les prochaines années. Soit ces thématiques seront financées par l'État, ce qui paraît peu probable, soit il faudra leur faire de la place. Actuellement, les seuls ETC qui donnent lieu à un financement spécial sont ceux de la Design Factory et de l'ENSAG. Lorsque l'on combine diversité de collègues, diversité de thématiques et nombre d'inscrits, on s'aperçoit qu'une synergie est possible sans trop de difficulté pour 6 ETC.

Laurence VIANES : Peut-être que le critère le plus simple et le plus

pertinent concerne les ETC qui a priori se ressemblent et sont proposés par un même collègue. En revanche, si les porteurs sont différents, je pense que les collègues pourront facilement argumenter pour démontrer que l'optique n'est en réalité pas la même.

David DECHENAUD : Ce sujet est d'autant plus délicat qu'il y a des enjeux de service d'enseignement pour des collègues que nous avons déjà identifiés. Il conviendra donc d'envisager des solutions en proximité avec les collègues concernés ; c'est la raison pour laquelle je ne propose pas de procéder à la révision de la carte de formation en séance, mais de confier ce travail à l'équipe politique à partir de critères définis ensemble.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Est-ce que le fait de valider toutes les créations de Valence et de faire fusionner certains ETC pourrait poser des difficultés par rapport au nombre global de places et à l'obligation d'inscription en ETC, notamment en première année ?

Claire COURTECUISSÉ : Cette question a été posée en Commission pédagogique. Cela ne posera aucune difficulté : 4 500 places seront offertes pour environ 4 000 étudiants concernés par an.

David DECHENAUD : Créer des ETC à Valence augmentera certainement le taux de remplissage de certains ETC grenoblois.

Laurence VIANES : Est-il envisageable de rattacher un ETC à plusieurs domaines ? Le domaine de l'éducation est peu fourni et certains ETC du domaine des sciences me semblent être en lien avec l'éducation (l'acquisition de la parole par exemple).

Claire COURTECUISSÉ : Cette ventilation a été opérée en fonction des indications de l'enseignant sur la fiche ETC. Cette catégorisation fera évidemment l'objet d'améliorations, mais je pense qu'elle est assez fidèle au contenu des fiches.

*Gwenaël DELAVAL : Lors de la Commission pédagogique, nous avons évoqué le fait qu'il fallait être attentif au contenu disciplinaire et aux qualifications et compétences des enseignants-chercheurs pour enseigner l'ETC. Notre rôle en tant que CFVU consiste également à avoir cette vigilance lors de l'approbation de l'offre de formation. En commission pédagogique, j'avais proposé de donner la liste des ETC avec le nom des porteurs – même s'il ne s'agit pas forcément de la personne qui enseigne – ainsi que la discipline de rattachement de cet enseignant.*

*David DECHENAUD : Nous pourrions le faire en séance restreinte, mais pas en plénière, car cela serait contraire au Code de l'éducation. Il s'agit d'éléments de service des enseignants, à l'instar des services des enseignants examinés nominativement et votés en formation restreinte dans les conseils d'UFR.*

*Gwenaël DELAVAL : Cette vérification disciplinaire est forcément faite collectivement, comme vous l'avez dit en Commission pédagogique. Cette discussion relative au contenu disciplinaire et à une vérification peut être faite de manière collégiale, y compris avec les étudiants.*

*David DECHENAUD : Indépendamment des considérations statutaires, il semble difficile d'examiner les fiches une par une, même en ne sélectionnant que celles qui paraissent délicates, et de discuter ensemble de la capacité du collègue de le porter par rapport à ses références académiques. Ce travail nécessiterait énormément de temps.*

*Claire COURTECUISSÉ : L'offre du SETI représente une centaine de fiches. Je suis d'accord avec ce qui est dit. Toutefois, ce sont des pratiques qui n'ont pas encore été intégrées par les personnes intervenant dans les ETC. Ces dernières pensent en effet pouvoir faire une proposition qui leur plaît sans correspondre pour autant à leur champ disciplinaire. Il me semble par ailleurs nécessaire de repenser les*

*fiches, par exemple en y faisant apparaître les composantes de rattachement, pour savoir qui propose quoi, et comment. Le travail qui a eu lieu depuis janvier n'est qu'un premier travail. Les ETC ont été un tel vent de liberté pour nombre d'entre nous, que beaucoup de propositions ont été faites sans un véritable souci de contrôle. Nous essayons de remettre les choses en place, et votre proposition – à laquelle je suis favorable – pourra éventuellement être mise en œuvre dans une seconde phase.*

*David DECHENAUD : Je suis d'accord. Quand une UFR vote une carte de formation et les services des enseignants-chercheurs, elle porte la caution universitaire au fait de confier tel cours à tel enseignant. Ceci est aisé dans la mesure où il s'agit d'un seul domaine disciplinaire. Il est plus délicat de déterminer l'instance chargée de vérifier l'adéquation entre la compétence de l'enseignant et le sujet dans le cadre des enseignements transversaux interdisciplinaires.*

*Claire COURTECUISSÉ : Il n'en demeure pas moins que certains posent des problèmes, avec des retours particuliers. Il faudra dans tous les cas s'en saisir.*

*David DECHENAUD : C'est certain ; il s'agit effectivement d'un véritable sujet.*

*Laurence VIANES : Il serait peut-être pertinent de se questionner sur le fait de confier des ETC à des contractuels, étant donné que cette offre constitue une vitrine pour l'établissement.*

*David DECHENAUD : Je ne sais pas si cette pratique est opportune, mais elle existe. Le porteur d'ETC fait parfois appel à un doctorant par exemple.*

Le Vice-président Formation indique qu'un bilan de l'évolution de l'offre de formation du SETI sera présenté dans un an.

Il rappelle et précise les modalités du vote proposé :

- approuver la liste des ETC affichée dans les trois dernières diapositives de présentation
- approuver le fait que cette liste sera réduite d'un maximum de 6 ETC sur décision de la vice-présidence Formation, selon le critère de limitation des recoupements thématiques.

La vice-présidence rendra compte de ses arbitrages lors de la prochaine séance, à l'occasion du vote des modalités de contrôle des connaissances du SETI.

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je souhaite rappeler la nécessité d'harmoniser autant que possible les procédures d'inscription et les calendriers des ETC du SETI, du SUAPS et du SDL. Les étudiants ont des difficultés à s'y retrouver, notamment lorsqu'ils sont en première année. De plus, les parrains sont assez peu informés sur ces questions et les composantes nous renvoient vers l'UGA. Cette complexité administrative est une vraie difficulté pour les étudiants. L'harmonisation est sans doute compliquée en raison des différentes structures, mais si l'on pouvait avoir a minima une information, ce serait déjà une avancée.*

*David DECHENAUD : La question relève de l'articulation des services. À la prochaine rentrée, nous ferons en sorte que le comptoir commun SDL, SUAPS, SETI fonctionne bien, et mieux que l'année dernière. Toutefois chaque composante souhaite utiliser sa propre base ; la représentation étudiante n'est pas suffisante au SDL, or ce serait le moyen de faire entendre ce besoin.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Les inscriptions du SDL ont lieu sur IP*

*Web comme celles du SETI.*

*David DECHENAUD : Effectivement, mais il me semble qu'ils souhaitent utiliser un autre logiciel. Si dès son arrivée l'étudiant pouvait avoir, au même endroit, une indication claire du logiciel utilisé et du délai à respecter, ce serait déjà bien.*

## - Délibérations -

### *Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires*

Considérant l'impossibilité, dans le cadre de l'accréditation actuelle, de renouveler et créer l'intégralité des enseignements transversaux à choix (ETC) interdisciplinaires proposés, et la nécessité de réduire la liste des propositions de 4 à 6 ETC,

Considérant le souhait du Vice-président Formation de permettre la création des 6 ETC de Valence pour palier l'inégalité territoriale subie par les étudiants de ce site,

Considérant la proposition du Vice-président Formation de définir les critères selon lesquels la vice-présidence procédera aux arbitrages des ETC intégrés et renouvelés,

Il est décidé de soumettre au vote le critère suivant pour effectuer les arbitrages concernant un maximum de 6 ETC : favoriser la diversité de l'offre des ETC interdisciplinaires en limitant les recouvrements thématiques, par la fusion ou la suppression d'ETC aux contenus proches.

L'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires, et le critère selon lequel la vice-présidence Formation procédera aux arbitrages nécessaires pour finaliser cette offre, sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	11
Membres représentés	4
Nombre de votants	15
Voix favorables	12
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires, et le critère selon lequel la vice-présidence Formation procédera aux arbitrages nécessaires pour finaliser cette offre.

- 1. Présentation des dispositifs d'accompagnement des artistes de haut niveau**
- 2. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 avril 2023**
- 4. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 5. Questions diverses**  
*→ néant*

**La séance est levée à 16h35.**

# **Annexe**

Relevé de décisions du 27 avril 2023

# ANNEXE 1

Le relevé de décisions du 27 avril 2023 est  
disponible sur les sites intranet et internet  
de l'UGA